

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

INITIEE PAR



CONJOINTEMENT AVEC LA

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Le présent communiqué établi par la Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil (« **SSPLV** ») est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°12-070 en date du 15 février 2012 sur la note en réponse établie par SSPLV.

La note en réponse est disponible sur le site internet www.vermandoise.fr et le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Société Sucrière de Pithiviers Le Vieil

Pôle d'activité de Haute-Picardie BP 10
80200 Estrées-Denicourt, France

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SSPLV, déposées auprès de l'AMF le 15 février 2012, sont mises à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, selon les mêmes modalités.

Contacts :

CRISTAL UNION
Nathalie FRANZONI
01 42 99 01 68
nfranzoni@crystal-union.fr

Euro RSCG C&O
Jean-Baptiste Froville
01 58 47 95 39
jean-baptiste.froville@eurorscg.fr

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays ou l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. SSPLV décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.